



Vos élus CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)
Sylvie Moreau (suppléante)
élus CGT à la CAPA des personnels ATRF

Contactez la CGT Educ Academie Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)

Compte-rendu du CTS du 23 mars 2015

Bonjour,

vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions de la CGT lors du Comité technique Spécial du 23 mars 2015 ainsi que la déclaration liminaire des élus CGT en préambule de la réunion.

1/ Installation et déroulement du CTS :

Après l'approbation du règlement intérieur, il a été acté qu'il y aurait à l'avenir 3 réunions par an du CTS. Une en juillet pour valider les dernières mesures d'organisation des services, une en octobre pour le bilan de rentrée et une en mars.

2/ L' UNSA et la CGT ont fait des déclarations liminaires

[Vous trouverez celle de la CGT en cliquant sur ce lien.](#)

3/ Approbation du PV du CTS de mars 2014 / Règlements intérieurs des établissements

Il a été rappelé le souhait d'harmoniser les règlements intérieurs des DSDEN et du Rectorat sur la demande formulée par l'UNSA au CTS de mars 2014. Cette harmonisation peut se heurter à des organisations différentes dues au fait que certaines DSDEN ont recours au badge (DSDEN 49) à la différence de la majorité des services. Un groupe de travail doit être mis en place sur ce sujet.

La CGT a rappelé que cette harmonisation ne devait pas se faire au détriment du protocole ARTT qui avait été signé en 2002 suite à la grève massive des personnels du rectorat et de l'IA 44 en lien avec l'intersyndicale CGT-FSU-FO.

Nous appellerons donc les personnels à être vigilants sur ce sujet et à revenir vers nous pour nous informer des projets d'organisation dans leur structure..

4/ Mesures portant organisation des services académiques – rentrée 2015

L'Administration annonce 2 créations de postes (1 B à la DIPE et 1 C au SIDEEP de la DSDEN 49) et 1 transfert d'un poste de C à la DRFIP (déjà réalisé). Suivent plusieurs requalifications dont 2 emplois d'enseignants en ITRF à la DSI.

Le débat sur la situation et le positionnement d'enseignants en réadaptation dans des services administratifs est posé par l'UNSA .

Il y a un risque de dérive quand les enseignants s'avèrent ne pas être en surplus mais occuper de vrais postes administratifs, notamment dans les DSDEN, qui ont récupéré des missions avec les transferts de compétences sans création de postes. Ne disposant pas de support administratif, le départ de l'enseignant ne signifie pas la disparition du travail. Une autre source d'injustice vient de la différence de rémunération et de régime indemnitaire entre personnels administratifs et enseignants pour un même travail, ce qui peut générer de la frustration et de l'incompréhension chez les collègues administratifs.

L'administration reconnaît également que cette situation n'est pas idéale et qu'elle peut en effet générer des tensions.

Un Pôle de gestion académique AESH

La CGT intervient à propos d'un projet annoncé de création d'un service de gestion académique des AESH. Actuellement rattachés aux services RH des DSDEN, **la CGT pointe le fait que les collègues gérant ces postes sont seuls et livrés à eux-mêmes, sans réel appui technique ni formation, ce qui met les gestionnaires dans l'embarras et génère une inégalité de traitement des AESH sur le plan académique.**

Il faut recréer une compétence financière. Cette absence d'échelon de pilotage académique des AED avait d'ailleurs été dénoncé par la majorité des organisations syndicales au moment des élections professionnelles de décembre 2014.

C'est la démarche souhaitée par l'Administration avec la constitution d'un pôle au rectorat et la CGT appuie ce projet.

5/ Modalité d'organisation du temps de travail et des congés

Deux annonces sont faites par l'Administration.

Une concerne le vendredi de l'Ascension pour lequel une enquête sera faite dans les services afin de déterminer si les services seront ouverts ce jour.

L'autre recadre la période de fermeture des services du Rectorat du lundi 3 août au matin au lundi 17 août au matin.

La CGT intervient pour rappeler un sujet déjà évoqué auprès du DRH lors de l'audience du 12 décembre 2014 concernant l'ouverture au public en dehors des plages de fermeture officielles.

Elle attire l'attention de l'Administration sur des consignes données au personnel de la DEP précisant « *qu'il ne devra plus y avoir de gestionnaire ni de correspondant informatique après le 24 juillet.* »

La CGT se fait écho de collègues du service et fait également remarquer que les services de gestion de paie, notamment, ont vocation à renseigner les usagers sur cette période de fin de mois de juillet, et de fournir des attestations employeurs, des certificats administratifs aux demandeurs d'emploi, d'assurer un contact avec la DRFIP en cas de problème rencontré sur la liquidation de la paie.

La CGT fait remarquer que nombre d'usagers ayant appelé sur cette période n'ont pu se voir apporter de réponse sur une période où l'accueil du public est possible.

Par ailleurs, deux plages obligatoires d'un total de 3 semaines de congés sont imposés aux personnels sur l'été et à Noël et y rajouter une 4ème semaine est injuste et non réglementaire.

L'administration s'engage à aborder cette question en réunion des chefs de division.

Enfin, la CGT intervient concernant l'absence d'information aux collègues de la DSDEN44 concernant la possibilité d'ouvrir ou d'abonder un CET (Compte Epargne Temps). La Secrétaire Générale de l'IA44 se défend en affirmant qu'elle n'a pu transmettre l'information aux agents de l'IA44 du fait qu'elle ne dispose pas de secrétariat propre et que de toute façon, les agents concernés se devaient de liquider leurs congés en temps et en heure.

Cette réponse n'est pas satisfaisante. Nous nous réjouissons certes que la SG44 reconnaisse elle aussi le manque de postes nécessaires à l'accomplissement de nos missions, puisqu'elle avoue elle-même en être victime, mais refuser de ce fait aux collègues d'exercer leurs droits ne peut nous convenir.

6/ La politique de remplacement des personnels dans les services académiques

La CGT avait souhaité que soit inscrit un point sur la politique de remplacement dans les services et l'existence d'une campagne annuelle de recrutement par les services de la DIPATE car tout le vivier de contractuel est épuisé alors que des postes sont à pourvoir.

La DIPATE nous a précisé qu'une campagne de recrutement venait d'être lancée depuis 15 jours.

Un tableau est présenté aux représentants syndicaux fléchant les remplacements sur postes vacants, les suppléances et les contractuels payés à l'heure.

La CGT pointe le fait que le nombre important de remplacement sur suppléances (+69% entre 2007 et 2014 avec une forte augmentation entre 2010 et 2014) correspond à la multiplication des arrêts de travail des titulaires et qu'il s'agit d'un facteur révélateur de la dégradation des conditions de travail des agents.

La nombre de contractuels sur postes vacants a également progressé de plus de 100% sur la même période. L'administration précise que le dispositif Sauvadet a fait augmenter le nombre de contractuels en CDI (17 CDI à ce jour).

La CGT revient sur la disposition annoncée de l'Administration en CCP non-titulaires ATSS de ne plus conserver le poste des agents titulaires en CLD afin d'éviter de conserver des agents non-titulaires plusieurs années sur le même poste pour garder la compétence, mais qui « risque de leur permettre un processus de CDI-Sation ».

La CGT pointe l'absence de clarté dans l'interprétation par la DIPATE du protocole de CDisation pour les contractuels de catégorie B et C employés à + de 70% sur un poste vacant. Elle demande que soit analysé la situation de tous les contractuels en poste à la prochaine CCP et que leur CDI-sation ne soit pas restrictive.

Par ailleurs, la CGT se félicite du rétablissement du concours interne de catégorie C pour 2015 afin de titulariser les agents contractuels et demande à l'administration le maintien de ce concours interne pour les années à venir.

7/ Immobilier des services académiques – bilans et projets



L'administration nous a informé de la création du SIBAA chargé de gérer le service immobilier des bâtiments administratifs académiques. C'est ce service qui doit gérer les travaux au niveau des bâtiments du rectorat et des DSDEN.

L'administration présente son projet relatif à l'immobilier dans le cadre du Schéma Directeur de l'Immobilier Régional sous pilotage préfectoral ;

La politique annoncée de ce schéma est la réduction des mètres carrés (objectif 12m2 par agent max.) par le biais :
de mutualisation,
de densification d'occupation des surfaces y compris avec d'autres services de l'Etat.

La philosophie du projet est purement économique et l'Etat abandonnera un certain nombre de propriétés, voire louera des bureaux si le coût calculé est moindre.

Au delà un ratio de 12 m carré par agent, l'administration paie des pénalités à France Domaines, alors même que les budgets sont en baisse. !!!

Espace de travail, espace vital !

Dans le même projet, les bâtiments doivent être mis en conformité pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La CGT souligne la quadrature du cercle à s'engager à respecter les normes d'accessibilité tout en diminuant l'espace vital de travail des collègues.

Nous dénonçons l'exiguïté des couloirs, la dimension des portes, des sanitaires non conformes aux normes, et nombre de bureaux qui ne permettent même pas aux collègues d'accueillir du public dans des conditions décentes !

La CGT rappelle un courrier de 2012 portant sur les conditions climatiques dans les services et notamment sur le site de la Houssinière où les collègues ont recours à des radiateurs d'appoint dans de nombreux bureaux. Ceci est à la fois dangereux avec des risques de surtension mais également très coûteux.

La CGT a rappelé également les préconisations du Code du Travail et dénonce le climat d'austérité ambiant qui joue avec la santé des personnels au nom de l'absence de crédits.

L'Administration reconnaît la non conformité des locaux en terme de normes thermiques malgré des travaux engagés ces dernières années, et la dangerosité des huisseries.

Un projet de 3 à 4 millions d'euros est prévu pour remplacer toutes les huisseries mais les crédits ministériels sont en baisse et le Ministère n'a donné aucune réponse favorable.

Une nouvelle cartographie des CIO est par ailleurs à l'étude avec des regroupements car les départements abandonnent ou ne financent plus les CIO départementaux. L'objectif annoncé est la reconstitution de CIO d'Etat qui seraient regroupés sur un même site.

La CGT déplore l'abandon des missions d'orientation et dénonce le regroupement des CIO, ce qui éloigne ces services des élèves.

8/ Un dispositif de video-surveillance du rectorat est présenté au représentants du personnel.

9/ Questions diverses

La CGT avait également inscrit plusieurs questions diverses à l'ordre du jour.

Politique indemnitaire :

La CGT interpelle l'Administration sur l'absence de publication de la circulaire académique sur la politique indemnitaire 2014/2015 qui devaient être mise en ligne à destination des personnels fin 2014. Nous n'avons pas eu de justification de cette absence de communication.



prime élection :

De nombreux personnels ont été sollicités dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles et ce, en accumulant des heures ou en travaillant le week-end. Un engagement avait été pris et sera acté sur paie d'avril pour des montants annoncés de 50 à 350 euros voire exceptionnellement 500 euros selon le temps consacré dans des délais très courts d'organisation.

Prime Najat Vallaud-Belkacem et Prime Modulable Semestrielle:

La CGT (rejointe par FO) se fait le relais de plusieurs collègues de la DEC (Division des Examens et Concours) de catégorie B et C qui ont reçu leur bulletin de salaire de décembre et qui ont tous constaté que si la prime de 50 ou 100 euros selon leur catégorie, avait été bien versé, la part modulable semestrielle (IAT ou PFR) qui s'élève elle à 95 euros pour les C et 120 euros pour les B avait elle été amputée de 20 euros !

Il semblerait que la hiérarchie de la DEC ait pratiqué l'inverse de Robin des Bois en enlevant aux salaires les plus bas pour donner plus aux personnels de catégorie A qui eux, n'avaient pas eu la prime Ministérielle !

Si, en effet la hiérarchie s'appuie sur la modularité de la PMS, la CGT constate et dénonce une mesure de sanction collective injustifiée avec l'imputation systématique de 20 euros sur part de la PMS et réclame le rétablissement du montant médian de 120 et 95 euros pour tous les agents de catégorie B et C.

L'Administration s'engage à enquêter sur cette situation. Nous appelons les collègues à être vigilants et à se rapprocher des organisations syndicales pour engager une action et obtenir le rétablissement de la prime.

Santé au travail

La CGT rappelle, dans la lignée de sa déclaration liminaire, que des collègues à la DEP (Division de l'Enseignement Privé) sont en attente d'écoute et de réponse de la part de la hiérarchie suite à l'audience de novembre et aux difficultés de gestion des ressources humaines dans ce service pour un nombre non négligeable de collègues.

La CGT reçoit de nouveau une fin de non recevoir sur ce



sujet et nous prenons la décision de saisir le CHS-CT Académique qui se déroulera le 3 avril prochain.

La CGT souligne **la nécessité de développer la formation à la gestion des situations difficiles**, notamment dans des services qui accueillent du public ou qui sont confrontés à un climat interne dégradé. Nous soulignons que la DIPE et la DIPE 5 ont été cette année service test dans le cadre d'une formation de 3 jours dispensée par l'IRA de Nantes. Nous soulignons que le retour a été extrêmement positif quant à cette formation et que des collègues avaient exprimé leur satisfaction d'être reconnu et écouté dans leur difficultés.

Le DRH abonde dans le sens de la CGT mais y oppose un coût (celui de la formation) et le fait que cette participation soit au libre choix...des services....

Nous constatons dans cette réponse le peu de volontarisme d'aller résoudre et faciliter le dialogue dans des services où cette formation apporterait pourtant à nos yeux des solutions positives à la résorption de conflits larvés.

Formation en direction de personnels présentant un handicap.

Nous intervenons sur une démarche positive initiée à la DIFAG (Divisions du Fonctionnement et des Affaires Générales) pour permettre de sensibiliser l'ensemble des collègues du site Margueritte à l'échange avec une collègue présentant une déficience auditive. Les collègues ont eu ½ journée de formation destinée à appréhender quelques rudiments de langue des signes (se présenter, dire bonjour,...).

Nous appuyons une demande des collègues d'approfondissement de cette formation afin de permettre une communication sur des aspects plus techniques et professionnels, destinée également à donner un cadre de travail plus sécurisé.

La CGT demande également qu'une formation soit inscrite au Plan Académique de Formation à destination notamment des personnels d'accueil susceptibles de renseigner et d'orienter un public présentant un handicap.

Bilan social des personnels des services déconcentrés.

La CGT demande à l'Administration un bilan social académique spécifique à la population de personnels représentés par les instances du CTS.

Il est demandé à la CGT de spécifier les axes et une réponse sera faite sur la faisabilité du projet sous forme de focus.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien.

Contactez la CGT Educ Academie Nantes cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)